

REGLEMENT INTERIEUR

(MAJ Septembre 2024)

Les inscriptions s'effectuent jusqu'au 31 octobre 2024.

- Est membre de l'association, toute personne ayant réglée la cotisation annuelle ainsi que la licence.
- Les différents papiers demandés lors de l'inscription et le certificat médical devront être remis au club le plus tôt possible. L'athlète n'ayant pas remis le certificat médical à la fin des 3 cours d'essai, se verra refuser l'accès aux cours.
- Aucun remboursement ne pourra être effectué en cours d'année.
- Les cotisations et les licences seront réglées à l'inscription (en totalité ou 4 chèques maximum).
- Le matériel nécessaire pour pratiquer le Twirling bâton reste à la charge des parents (bâton, chaussons blancs, collant.....).
- En début d'année, l'athlète doit choisir entre la formule « loisir » ou « championnat » :

Concernant le championnat, le club prend en charge les frais d'engagement. Cependant si l'athlète décide d'arrêter les compétitions en cours d'année, les frais engagés par le club en ce qui le concerne lui seront réclamés, sauf cas médical (certificat médical à l'appui).

Chaque athlète devra avoir une veste du club, celles-ci sont en vente en début d'année. Nous vous invitons à y noter le nom de votre enfant à l'intérieur.

Chaque athlète acceptant en début d'année de faire partie d'un duo s'engage à participer à chaque manifestation du club durant l'année complète, afin de ne pas pénaliser son partenaire.

Dans le cadre des différents déplacements, il sera demandé aux parents d'accompagner leurs enfants et d'assurer le co-voiturage. Les déplacements et/ou entrées aux différentes manifestations seront à la charge des parents. Sachez que la licence supporter vous permet une réduction de 50% sur le prix des entrées.

Concernant les loisirs, les athlètes peuvent se voir proposées deux ou trois représentations dans l'année.

NB : Les tenues des solos et duos sont à la charge des parents. Si une équipe est formée, le club prendra en charge la tenue.

LORS DE LA SAISON :

- Tenue de sport exigée ou legging, **CHIGNON OBLIGATOIRE**, pas de bijoux ni de piercings, fournir une bouteille d'eau, gel hydroalcoolique et kleenex dans le sac.
- En cas de tenue ou de matériel manquant, les coachs ou les responsables, se réservent le droit de ne pas accepter l'athlète.
- **(COVID) Adaptation des règles sanitaires.**
L'athlète devra arriver en portant le masque. Si ces règles ne sont pas respectées, l'athlète se verra refuser l'accès à la salle.
- **Les téléphones portables devront être éteints et ranger dans les sacs.**
- Les vols ou casses de matériel ou d'effets personnels ne sont pas sous la responsabilité du club.
- Chaque effet personnel est sous la responsabilité de l'athlète lui-même.
- Les athlètes sont priés de respecter les locaux, aucune nourriture ni chewing-gum ne sera accepté.
- Les athlètes doivent avoir un comportement respectueux envers ses camarades, les enseignants ainsi que les dirigeants. Si l'entraîneur est obligé de reprendre un athlète plusieurs fois pendant le cours, celui-ci se verra exclu du cours. Si plusieurs remarques s'accumulent, le bureau se donne le droit de convoquer l'athlète et ses parents.
- L'échauffement est commun à l'ensemble des athlètes. L'athlète ne voulant pas s'échauffer avec ses camarades se verra exclu du cours.
- L'entraîneur se réserve le droit de refuser l'accès au cours à un athlète pour un retard non communiqué auprès d'un membre de bureau ou de l'entraîneur principal.
En cas d'absence, il est impératif de nous prévenir au plus tard 2 heures avant le début du cours (SMS ou appel téléphonique).
- Si vous avez du retard pour venir chercher votre enfant, merci de nous en informer afin que votre enfant ne soit pas tout seul jusqu'à votre arrivée.

NB :

Si le règlement n'est pas respecté, l'athlète recevra un 1^{er} avertissement puis un 2^{ème}.

Au troisième, il se verra exclu d'un ou de plusieurs cours.

Nous certifions sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement intérieur ainsi que du protocole sanitaire de reprise et y adhérons complètement.

Nom – Prénom Athlète :

Fait à Porcheville, le

**Signature des Parents
(précédée « Bon pour Accord ») :**

**Signature de l'athlète :
(précédée « Bon pour Accord ») :**

LES MEMBRES DU BUREAU SONT TOUS DES BENEVOLES ET ONT TOUS UNE VIE DE FAMILLE, PAR RESPECT POUR EUX MERCI DE RESPECTER LE REGLEMENT INTERIEUR CI-DESSUS.